

FICHE DE POSTE INTERVENANT CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ (CLAS) (20/08/25)

L'objectif des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité est d'encourager des actions favorisant un enrichissement éducatif et culturel, complémentaire à celui de l'École. Ces activités sont destinées à des enfants ne pouvant en bénéficier suffisamment dans leur environnement familial et social.

Les actions se déroulent sur le temps périscolaire et extrascolaire et sont distinctes de celles que l'École met en œuvre pour les élèves.

L'accompagnement à la scolarité doit agir auprès de l'enfant et auprès des parents dans le souci de **renforcer et d'améliorer les relations école-famille-enfant**. Ce sont des actions de proximité qui participent à la vie sociale du quartier ou de la commune.

L'accompagnement à la scolarité a pour objet principal :

- de favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants,
- d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif afin qu'ils contribuent à la réussite scolaire de leurs enfants.

Les intervenants doivent être qualifiés (bac ou 1^{er} premier cycle universitaire).

Missions (dans le souci du respect absolu de l'enfant et de sa famille) :

- ✓ écouter l'enfant, le soutenir et l'encourager,
- ✓ limiter son rôle à un apport complémentaire à l'enseignement reçu à l'école,
- ✓ être en lien avec l'école,
- ✓ être en lien avec les parents de l'enfant,
- ✓ participer aux temps de régulation et aux réunions d'équipe organisées par le coordinateur de l'action,
- ✓ se former et participer aux temps de formation proposés par les Francas du Gard (en charge du secrétariat et de l'animation du CLAS).

Les séances sont composées des différents temps suivants :

- ✓ un temps d'animation auprès des enfants (accompagnement méthodologique, acquisition de connaissances et de compétences par l'utilisation d'une pédagogie différenciée et apports culturels nécessaires à la réussite scolaire),
- ✓ des temps de concertation avec les parents et le corps enseignant en début ou en fin de séance,
- ✓ des temps de formation et d'échange de pratiques (environ une par an),
- ✓ un temps de coordination avec l'équipe et les partenaires (1 à 2 réunions / an : perspectives et bilan).

Le CLAS à l'Aphyllanthe : suivre le lien : <https://www.aphyllanthe.fr/association/enfance/clas-programme-national/>

Les séances ont lieu le mercredi en période scolaire pour un groupe de 5 à 8 enfants (niveaux CP à CE2) et ont une durée de 2h consécutives (horaire à déterminer).

Nombre de séances : 27

1ère séance : mercredi 1^{er} octobre 2025